

## Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var Séance du Vendredi 5 juin 2026

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 9  
Membres votants : 13

Date de convocation : 30 mai 2026

**Présents** : Damien GAUTHIER, Antonio MARCO-PENA, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Marie-Cécile ABBAS-GARIBO, Philippe BRAULT, Jean-Paul ESCAVABAJA, Lorry HANNE, Véronique THIANT.

**Absents/excusés** : Églantine ALLIOT, Justine BARBERO, Stephane BATTEUX (pouvoir à Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES°, Marie DE PASQUALE (pouvoir à Philippe BRAULT), Frank HERAUD (pouvoir à Antonio MARCO-PENA), Marie-Sahra GIL (pouvoir à Véronique THIANT).

**Secrétaire** : Jean-Paul ESCAVABAJA

\* \* \* \* \*

☒ Délibération adoptée à l'unanimité

☐ Délibération adoptée par :

- Voix « pour » :
- Voix « contre » :
- Abstention(s) :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 083-218301547-20260605-2026\_36-DE

### **N° 2026-36 : Convention d'occupation des bâtiments communaux avec l'association les Copains d'Antonin**

**Vu** la délibération n°2020-04 en date du 4 mars 2020 autorisant le Maire à signer une convention de mise à disposition de certains biens communaux à l'association « les Copains d'Antonin » afin qu'elle exerce son activité d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM),

**Vu** la délibération n°2020-39 en date du 2 novembre 2020 modifiant le périmètre des locaux mis à disposition.

**Vu** la délibération n°2023-43 en date du 26 juin 2023 renouvelant la mise à disposition des locaux,

Madame Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, 3<sup>ème</sup> Adjointe, explique que pour que l'association puisse exercer son activité, la Commune a mis à disposition des locaux municipaux tels qu'énumérés :

- L'ALGECO à titre principal (76 m2)
- La salle de restauration (143 m2),
- La classe des maternelles (70 m2),
- Le bureau administratif (23.50 m²),
- Les sanitaires de la classe des maternelles (3 lavabos et 3 toilettes),
- Le dortoir (30 m2 soit 15 lits),
- Les sanitaires extérieurs (6 lavabos et 3 toilettes),
- La cour de l'école,

Elle expose à l'Assemblée que l'association « les copains d'Antonin » a démarré son activité de centre de loisirs sans hébergement à Saint-Antonin du Var depuis maintenant 6 ans, et que sa fréquentation est grandissante puisque qu'aujourd'hui une centaine de familles y sont inscrites.

Madame DALLÉE-COMBES demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le renouvellement de la convention d'occupation des bâtiments communaux tels que désignés supra

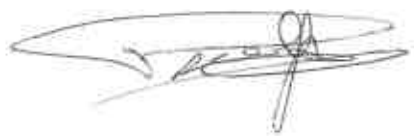
**Le Conseil Municipal de St-Antonin, ouï l'exposé de Madame Anne Charlotte DALLEE COMBES, 3<sup>ème</sup> Adjointe, et après en avoir délibéré,**

**AUTORISE le Maire à signer :**

- La convention à intervenir entre la Commune de saint-Antonin du Var et l'association « les copains d'Antonin » relative au centre de loisir porté par l'association pour 3 ans ;
- Tout acte et document y afférent.

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

**Le secrétaire de séance,  
Jean-Paul ESCAVABAJA**



**Le Maire,  
Damien GAUTHIER**

